



Rapport sur la Table ronde
du sud du Manitoba sur
les questions touchant les
personnes handicapées

MARS 2007

BUREAU DES
personnes
handicapées

Manitoba 



Message du ministre

Le gouvernement du Manitoba estime qu'il est important d'entendre ce que les Manitobains et Manitobaines ayant un handicap ont à dire au sujet des difficultés qu'ils rencontrent dans leur vie de tous les jours. C'est pourquoi nous avons mis sur pied des tables rondes sur les questions touchant les personnes handicapées, afin que les participants puissent échanger leurs expériences personnelles. Depuis 2002, six tables rondes ont été organisées, durant lesquelles on a discuté de sujets divers, ce qui a permis de recueillir une grande quantité de renseignements précieux sur les besoins des Manitobains et Manitobaines handicapés.

Ce rapport présente les résultats de la sixième table ronde. Le 29 mars 2007, 38 résidents du sud du Manitoba, des personnes et des personnes qui les appuient, se sont rencontrés à Morden pour échanger des idées sur la façon d'améliorer les orientations et les services gouvernementaux. À la fin de la journée, les participants ont formulé plusieurs recommandations importantes concernant le transport, l'éducation, les loisirs, l'accessibilité et l'accès aux services. Ces recommandations, qui ont été communiquées aux ministères provinciaux compétents, nous aident à mieux comprendre les questions qui touchent les personnes handicapées.

En ma qualité de ministre responsable des Personnes ayant un handicap, j'apprécie à sa juste valeur l'apport de toutes les personnes désireuses de voir la société manitobaine devenir plus accueillante pour tous. La participation de la population est un rouage essentiel de la démocratie, et les tables rondes sur les questions touchant les personnes handicapées jouent un rôle important dans le processus d'élaboration des politiques.

Le Manitoba offre de nombreux services utiles aux personnes ayant un handicap. J'ai bien conscience, cependant, que l'on peut améliorer des choses et mettre en place de nouveaux appuis. Les recommandations issues de la table ronde du sud du Manitoba sur les questions touchant les personnes handicapées nous aideront à bâtir une société plus accueillante pour tous.

Le ministre responsable des
Personnes ayant un handicap,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gord Mackintosh', written over a background of faint, light-colored stars.

Gord Mackintosh

Introduction

Depuis sa création, le Bureau des personnes handicapées du Manitoba a organisé des tables rondes pour en savoir plus sur les questions prioritaires qui les concernent. La table ronde du sud du Manitoba, qui s'est tenue le 29 mars 2007, visait à prolonger cette action et à faire en sorte que les gens vivant dans cette région de la province fassent entendre leur voix.

Un comité organisateur composé de résidents du sud du Manitoba s'est chargé de planifier la manifestation et de déterminer les principaux thèmes de discussion. Quatre ont été retenus :

1. le transport;
2. l'éducation et les loisirs;
3. l'accès physique;
4. l'accès aux services.

Des renseignements généraux sur ces sujets ont été distribués aux participants afin de leur donner une meilleure idée des orientations et des programmes gouvernementaux en place qui ont des incidences sur les personnes ayant un handicap.

La table ronde du sud du Manitoba sur les questions touchant les personnes handicapées a réuni au total 38 participants, parmi lesquels des personnes handicapées, des parents d'enfants handicapés, des membres du personnel d'organismes communautaires locaux, et plusieurs fonctionnaires. Les résultats de la réunion sont présentés dans ce rapport.

Transport

L'intégration complète des personnes handicapées ne peut se faire que si elles disposent de moyens de transport accessibles et abordables. C'est souvent, pour elles, la seule façon de participer aux activités de la collectivité. Les participants à la table ronde du sud du Manitoba ont formulé les recommandations suivantes :

- élimination du système de priorité dans le service de transport adapté, lequel favorise actuellement les déplacements liés au travail, à l'école et à la santé, afin de réserver le même traitement à tous les déplacements;

- amélioration de la formation des bénévoles qui fournissent les services de transport adapté dans les petites collectivités;
- accentuation des efforts de sensibilisation du public aux services de transport adapté et aux avantages qu'ils offrent aux personnes à mobilité réduite.

Éducation et loisirs

Pour beaucoup de personnes handicapées, l'éducation est un élément essentiel à la réussite au travail et à l'amélioration du niveau de vie. Par ailleurs, les possibilités récréatives donnent l'occasion aux personnes handicapées de participer aux activités sociales qui ont lieu dans les collectivités un peu partout au Manitoba. Dans ces deux secteurs, les participants à la table ronde du sud du Manitoba ont proposé les améliorations suivantes :

- accentuation des efforts d'intégration des personnes handicapées dans les programmes éducatifs et récréatifs offerts dans le sud du Manitoba;
- obligation professionnelle pour les fournisseurs de services de favoriser l'inclusion grâce à la formation initiale, au perfectionnement professionnel au travail, et à la rétribution financière de l'expertise;
- amélioration de l'accès à l'information des parents nourriciers d'enfants handicapés;
- augmentation de l'aide financière accordée aux parents qui adoptent des enfants handicapés;
- accès des personnes handicapées vivant dans le sud du Manitoba à des programmes de soutien par les pairs et à des centres de mieux-être.



Accès physique

Les maisons, les rues et les trottoirs sont des éléments importants de notre environnement physique. La façon dont ils sont construits a beaucoup d'incidences sur les personnes handicapées. Les participants à la table ronde du sud du Manitoba ont suggéré les changements suivants :

- entretien régulier des trottoirs pour faciliter les déplacements des personnes en fauteuil roulant et des handicapés visuels;
- arrêt de l'utilisation des pavés dans la construction des trottoirs et des allées pour piétons, au profit des surfaces lisses;
- réduction du nombre d'obstacles sur les trottoirs, tels que les bancs et les supports à bicyclettes;
- renforcement et mise en application des règlements provinciaux et municipaux sur l'accessibilité aux lieux publics;
- mise en place d'aides gouvernementales pour améliorer l'accessibilité des immeubles;
- mise en place d'encouragements financiers ou de dispositions législatives favorisant la construction de logements visitables.

Accès aux services

L'accès aux programmes gouvernementaux est difficile pour les personnes handicapées qui vivent dans les petites collectivités, à cause de la distance qui, souvent, les sépare des fournisseurs de services. Pour surmonter ces difficultés, les participants à la table ronde du sud du Manitoba ont formulé les recommandations suivantes :

- amélioration de l'accès à l'information sur les programmes gouvernementaux;
- création d'un programme de remboursement des dépenses de déplacement des personnes qui habitent dans une collectivité éloignée et doivent se rendre en ville pour recevoir des services;
- sensibilisation des fournisseurs de services à la situation des personnes handicapées, que leur programme vise ou non cette catégorie de la population.

Conclusion

La réunion de Morden était la deuxième table ronde organisée à l'extérieur de Winnipeg, après celle qui s'est déroulée au Pas en octobre 2006. Les participants ont apprécié que l'on fasse l'effort de les rencontrer dans leur communauté. Ces deux tables rondes permettent de mieux saisir les préoccupations des personnes handicapées qui vivent dans de petites collectivités.

Bureau des personnes handicapées
240, avenue Graham, bureau 630
Winnipeg (Manitoba) R3C 0J7

Téléphone : 204 945-7613

Télécopieur : 204 948-2896

ATS : 204 948-2901

Courriel : dio@gov.mb.ca

Site Web : www.manitoba.ca/dio

On peut obtenir ce document dans un format particulier, sur demande.